

## Constitution d'un dossier de prise en charge au titre de la maternité

- L'originale de l'attestation de salaire indiquant les 3 salaires bruts des 3 mois précédents la date de départ en congé maternité (*imprimé à récupérer auprès de la Division Assurance Maladie si l'employeur ne l'a pas et le faire remplir*).
- L'Avis d'arrêt de travail établi par le médecin pour le départ en congé maternité.
- Les 3 bulletins de salaires précédents le départ en congé maternité.
- La copie du livret de famille ou acte de naissance des autres enfants

## Pièces à fournir obligatoirement durant la grossesse

### ➤ Pour bénéficier du versement de la 1<sup>ère</sup> tranche :

- L'original du certificat de grossesse du 3<sup>ème</sup> mois
- L'original du certificat de grossesse du 4<sup>ème</sup> mois
- L'original du certificat de grossesse du 5<sup>ème</sup> mois
- L'original du certificat de grossesse du 6<sup>ème</sup> mois
- L'original du certificat de grossesse du 7<sup>ème</sup> mois

### ➤ Pour bénéficier du versement de la 2<sup>ème</sup> tranche :

- L'original du certificat de grossesse du 8<sup>ème</sup> mois
- L'original du certificat de grossesse du 9<sup>ème</sup> mois

### ➤ Pour bénéficier du versement de la 3<sup>ème</sup> tranche :

- L'original du certificat d'accouchement ou une copie de l'extrait de naissance du nouveau-né
- Le certificat des suites des couches

### ➤ Pour solder les Indemnités journalières :

- L'original du certificat de reprise de travail établi par l'employeur